

Inscription du *Matatiki* au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) français

Conférence de presse du 15 décembre 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Association Patutiki



Sommaire

L'inscription du <i>MATATIKI</i> au patrimoine culturel immatériel (PCI) français	3
<i>Matatiki</i> , une définition rapide	3
Le patrimoine culturel immatériel	3
La démarche d'inscription au PCI	4
L'association PATUTIKI.....	5
<i>Objectifs</i>	5
<i>Le bureau</i>	5
<i>Patutiki</i> , le documentaire	5
<i>MATATIKI</i> , une description détaillée.....	6
Définition	6
Origine et sens.....	6
Pratique.....	7
Formes et support de la pratique du Matatiki.....	7
Le <i>Patutiki</i>	7
<i>Haatiki</i> et <i>ketutiki</i> – l'art de la sculpture.....	8
Les bambous gravés.....	10
<i>Matatiki</i> et <i>tapa</i>	10
La communauté de commune des Îles Marquises - CODIM	12
Présentation.....	12
Le président de la CODIM	12
Coordonnées des acteurs du dossier	13
Ministère de la Culture et de l'Environnement, en charge de l'artisanat.....	13
Haut-Commissariat de la République en Polynésie française	13
Communauté des Îles Marquises - CODIM.....	13
Association Patutiki	13



Pyrogravage sur bambou

L'inscription du *MATATIKI* au patrimoine culturel immatériel (PCI) français

Matatiki, une définition rapide

Le *Matatiki*, est l'art iconographique marquisien. Il s'agit de l'un des éléments fondateurs du patrimoine culturel de l'archipel. A l'image du regard de Tiki sur le drapeau marquisien figurant en couverture de ce dossier, on retrouve les symboles graphiques de cet art principalement sur les objets sculptés artisanaux, le tatouage, et le *tapa*.

Le patrimoine culturel immatériel

Le **patrimoine culturel immatériel (PCI)** est une catégorie de patrimoine issue de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003.

Selon ce document, « on entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

L'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France est tenu et mis à jour par le ministère de la Culture (direction générale des Patrimoines). Le département du Pilotage de la recherche et de la Politique scientifique (DPRPS), qui coordonne la mise en œuvre de la Convention de 2003, est chargé de l'Inventaire du PCI en France.

L'inclusion à l'Inventaire national se fait principalement par le biais d'enquêtes réalisées avec la participation des communautés détentrices de PCI, en partenariat avec des organismes de recherches et des associations culturelles. Elle peut aussi être demandée directement par les porteurs de traditions. La demande d'inclusion est soumise à l'examen du **comité du Patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI)**.

L'inclusion est obligatoire pour présenter un dossier de candidature sur les listes du PCI de l'humanité (Unesco) : Elle est l'un des cinq critères requis pour que la candidature soit approuvée par l'Unesco.

La démarche d'inscription au PCI

A l'initiative de la démarche d'inclusion du *Matatiki* au PCI français, l'association *Patutiki*, porte dans ses gènes le projet d'inscription des symboles de l'iconographie marquisienne à l'UNESCO.

Le documentaire *Patutiki*, réalisé en 2018 constituait à cet égard une étape dans ce processus y parvenir et ainsi sensibiliser l'opinion publique et expliquer ce que sont les symboles marquisiens et leur histoire.

Les contacts noués avec la population à l'occasion de la production du documentaire ont permis de mettre en évidence deux éléments importants :

- La continuité de la transmission des symboles picturaux à travers les générations, les personnes interviewés ayant déclarés avoir côtoyé ou été élevés par des personnes tatouées,
- Pour contourner l'interdiction du tatouage prise en 1898 par les autorités coloniales, les anciens marquisiens ont délibérément reporté les symboles de leurs tatouages sur le bois, la pierre et le tapa. L'ensemble des symboles de l'iconographie marquisienne se nomme *Matatiki*.

Les recherches complémentaires qui en ont découlé ont permis de faire le lien avec le processus d'inscription des îles Marquises à l'UNESCO. Celui-ci comporte deux aspects différents : un premier qualifié de « matériel », qui est porté de longue date par le Pays et son ministère de la culture, et un second « immatériel », porté par différents partenaires, dont la CODIM et l'association *Patutiki*.

Nécessitant, selon les textes de la convention de 2003, l'inclusion du *Matatiki* au patrimoine immatériel culturel français avant celui de l'UNESCO, l'association *Patutiki* a constitué en 2019 un dossier de demande dans ce sens auprès du comité du Patrimoine Ethnologique et Immatériel (CPEI).

Art graphique marquisien, le *Matatiki* est l'un des éléments fondateurs du patrimoine culturel de l'archipel. La démarche d'inclusion de ce patrimoine a semblé naturelle et légitime aux instances nationales chargées de l'instruction du dossier.

Les soutiens de l'État, du Pays et de la CODIM ont été sollicités et obtenus, ce qui a permis au dossier de progresser rapidement jusqu'à l'avis favorable de classement du CPEI, intervenu en mars 2020.



Objectifs

Créée le 6 décembre 2016 par un groupe de Marquisiens passionnés par leur culture, L'association PATUTIKI a pour objectifs de protéger et de promouvoir l'art traditionnel marquisien, en particulier le tatouage, "Patutiki".

Elle organise des formations, notamment avec l'École Française de Tatouage avec qui elle est conventionnée.

Principale action de l'association à ses débuts, la production du documentaire *Patutiki* a permis à cette occasion d'aller au-devant de la population.

Les recherches entreprises dans le cadre de la production du documentaire ont débouché sur la mise à jour d'éléments essentiels sur l'existence du *Matatiki*.

Forte de ces enseignements, l'association *Patutiki* décide de faire de l'inscription du *Matatiki* au patrimoine immatériel français son action prioritaire pour l'année 2019. L'inscription au PCI est effective en 2020.

Le bureau

Président : Teiki HUUKENA

Secrétaire : Laiza DEAN

Trésorier : Teiki TETAHIOTUPA

Patutiki, le documentaire

Prix du public du FIFO (2019)

Sélection officielle du Maoriland festival et du Los Angeles Asian Pacific Film festival (2020)

Durée : 55 minutes

Écrit et réalisé par Christophe Cordier et Heretu Tetahiotupa

Produit par Michael Alezrah & Nelly Decuyer, l'association Patutiki, avec le concours de France TV

Producteur exécutif : Michael Alezrah

Consultants : Teiki Huukena, Edgard Tatahiotupa, Marie-Noëlle Ottino, Pierre Ottino

MATATIKI, une description détaillée

Les textes ci-dessous sont des extraits issus du dossier de demande d'inscription du *Matatiki* au Patrimoine Culturel Immatériel français, présenté par l'association Patutiki. Ils ont été rédigés par différents auteurs reconnus pour leur expertise dans le domaine de la culture marquisienne.

Définition

Le *matatiki*, est l'art graphique marquisien.

Il s'agit de l'un des éléments fondateurs du patrimoine culturel de l'archipel. Ces pratiques et savoir-faire, toujours vivaces, s'articulent sur les matières dures (bois, pierre, écaille, os, nacre...), la peau ou l'étoffe végétale. Le *matatiki* se décline ainsi en pétroglyphes et bas-reliefs, dans les sculptures et gravures d'objets mobiliers et bambous gravés, de même que par le tatouage et sur le *tapa* (étoffe d'écorce).

Perdurant tout en se renouvelant, l'évolution de cet art est étroitement liée à l'histoire des Marquises : de l'installation à l'organisation des groupes humains en clans et chefferies, de l'aménagement de lieux de vie et de culte à la transposition des motifs du tatouage sur les objets sculptés, et le renouveau culturel amorcé dans les années 1970. La permanence iconographique que représente le *matatiki* incarne l'identité marquisienne. Le savoir associé à ce répertoire, qu'il s'agisse des noms des motifs ou de leurs significations, invoque une sacralité qui relie la communauté marquisienne aux générations d'ancêtres qui l'ont précédée.

Acquérir et s'orner de *matatiki* peut marquer l'accomplissement d'un événement personnel, le retour au pays, ou, au contraire une réaffirmation identitaire individuelle pour les membres de la diaspora.

Origine et sens

« Mata-tiki » exprime, par mata, le sens de regard, ou visage, de « Tiki », le premier des Hommes, et, par filiation, l'idée d'image, ou de représentation.

Les formes iconographiques du *matatiki* sont issues de la déstructuration à l'infini du corps de Tiki. L'art graphique du *matatiki* regroupe tous motifs inscrits et symboles exprimés dans l'ensemble des pratiques culturelles sur la matière. Ces motifs se retrouvent sur la peau sous la forme du *patutiki*, l'art du tatouage, ainsi que sous la forme du *haatiki* ou *ketutiki*, art regroupant sculptures, gravures, pétroglyphes, bambous pyrogravés ou *tapa*.

A l'origine, au-delà de ses fonctions ornementales et sociales, cet art était intimement lié au sacré.

Ces expressions graphiques possèdent un rôle apotropaïque¹ et ancrent l'élément ou la personne qui en est porteur, dans la sacralité et la filiation généalogique perpétuée par la tradition orale. Chaque symbole était lu et compris, en lien avec l'ensemble des croyances.

Les symboles du *matatiki* appartiennent à une esthétique aisément reconnaissable, identifiée comme « art des Marquises », selon Karl von den Steinen, où « il y a la face, toujours la face », disait Paul Gauguin. La face, les yeux et tout ce qui découle de la représentation symbolisée et démembrée du corps de Tiki, global ou partiel, représentent la clé de voûte de cet art et de son interprétation.

Pratique

L'art graphique marquisien *matatiki* est exclusivement originaire et pratiqué, dans sa dimension traditionnelle, dans l'archipel des Marquises et ses six îles habitées.

L'ensemble des Marquisiens se rassemble autour de valeurs culturelles et identitaires fortes. Si les artisans sculpteurs, les fabricants de *tapa* et les tatoueurs sont directement concernés par la préservation et la transmission du *matatiki*, l'attachement de la communauté marquisienne à sa culture s'exprime partout et dans de multiples aspects de leur vie quotidienne ou festive. En témoigne le nombre de Marquisiens et Marquisiennes qui arborent les motifs du *matatiki* sur leur peau, l'affluence de l'audience marquisienne installée dans la capitale polynésienne lors des salons biannuels des artisans, ou encore celle des Marquisiens lors des démonstrations culturelles ou compétitions de sculptures, qu'elles soient annuelles (concours du 29 juin à Ua Huka) ou lors du *Matavaa*, le festival des arts des îles Marquises.

Formes et support de la pratique du Matatiki

Le *Patutiki*

Te Patutiki o te Henua Enana (tatouage de la Terre des Hommes) est la forme la plus connue du *matatiki*. « *Patutiki* » se traduit littéralement par « marteler (des) Tiki », peigne et maillet du tatoueur faisant « apparaître » Tiki par le tatouage.

Les caractéristiques du *patutiki* diffèrent ainsi des autres tatouages polynésiens principalement par ces symboles issus du corps de Tiki. Une des autres spécificités du tatouage marquisien consiste en la combinaison des formes, la taille et la densité des motifs sur le corps.

¹ Ce qui conjure le mauvais sort, vise à détourner les influences maléfiques. Une amulette, par exemple, en ce qu'elle est censée prémunir contre le malheur la personne qui la porte, est un objet auquel on prête des vertus apotropaïques



Dans une société où l'écrit n'était pas en usage et où il fallait appartenir à cette culture pour comprendre la valeur profonde du code symbolique et pratiquer le tatouage, celui-ci, comme toute activité importante, était le fait de spécialistes : les *tuhuna / tuhuka*. Les motifs du *patutiki* prenaient forme à partir du savoir acquis auprès d'autres maîtres et l'héritage culturel dans lequel ils avaient baigné, s'enrichissant constamment par la pratique au service de leur inspiration artistique et spirituelle.

Pratiquement tous les Marquisiens des temps anciens possédaient au moins quelques tatouages. Ils permettaient leur intégration sociale à l'âge adulte, en donnant à voir leur origine « clanique », leur histoire familiale et humaine, ainsi que le rôle occupé au fil de données « imprimées » sur la peau.

Chacune de ces compositions se déclinait au sein d'une structure générale commune à l'archipel, dont les variations s'illustraient dans les détails d'un ensemble. Elle était ainsi unique et composée pour la personne, en fonction de l'éventail de dessins symboliques propre à son groupe et à sa position.

Haatiki et ketutiki – l'art de la sculpture

Aux temps anciens, les *matatiki* étaient destinés à des supports spécifiques ; c'est le cas de ceux placés sur des objets sculptés. Comme pour le tatouage, ils devaient conférer à ces supports une marque d'appartenance ainsi que l'efficacité et la force qu'ils incarnaient. Les *matatiki* étaient ainsi présents sur toute création « consacrée » par sa destination.

On les trouvait donc sur les ornements, qui possédaient une fonction précise au-delà de leur rôle ornemental.

Il pouvait s'agir de coiffes d'écaïlle, d'armes en bois de fer ou de *miro*, de sculptures de pierre, de pétroglyphes, ou encore de bambous gravés utilisés comme flûtes ou modèles pour les maîtres tatoueurs (*tuhuna / tuhuka patutiki*).

L'importance de la figure humaine dans l'art des Marquises est manifeste dans la sculpture. Cette permanence anthropomorphe permettait la traduction visuelle d'une entité abstraite, ancêtre ou autre divinité, et incarnait le lien de l'Humain avec son univers : la filiation humaine aussi bien que cosmique. C'est un des premiers éléments soulignés par Karl von den Steinen dans son approche de la pensée marquisienne : ce lien, cette filiation, s'étend de la tradition orale la plus large à cette forme aboutie dans la matière qu'est le *matatiki*.

Les Marquisiens s'appliquèrent à reproduire la figure humaine sur le bois, la pierre, l'ivoire marin, l'écaïlle ou l'os humain, créant des *tiki* allant de 3 cm à 3 m de hauteur. En creux ou en relief, la figure humaine apparaît ainsi tant sur la pierre que sur les objets de prestige arborés lors de cérémonies par les hommes ou les femmes de haut rang : bâtons de chef, parures de têtes, ornements d'oreille ou éventails.

Aujourd'hui c'est en matière de sculpture sur bois, pierre, et os que le *matatiki* est le plus présent dans l'archipel. En témoignent les pièces réalisées par les nombreux artisans travaillant dans ce domaine. On estime à plusieurs centaines le nombre de sculpteurs dans l'archipel, proposant leurs objets aux touristes visitant l'archipel mais aussi aux résidents à l'occasion des expositions organisées à Tahiti.

Cette activité procure une source de revenus non négligeable à beaucoup de famille. Certains artisans sont très renommés et leurs pièces recherchées par des collectionneurs du monde entier.



Les bambous gravés

Les bambous gravés qui, pour ceux qui sont conservés, furent souvent collectés par des voyageurs occidentaux au XIX^e siècle, font aujourd'hui partie de collections muséales internationales. Ceux de Paris, Bordeaux, Colmar, comme celui du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse illustrent bien leur fonction mémorielle. L'ensemble de la composition y reproduit fidèlement les emplacements auxquels chacun de ces *matatiki* était destiné. L'exemplaire conservé à Toulouse comporte même des mentions manuscrites des endroits du corps associés aux motifs représentés.

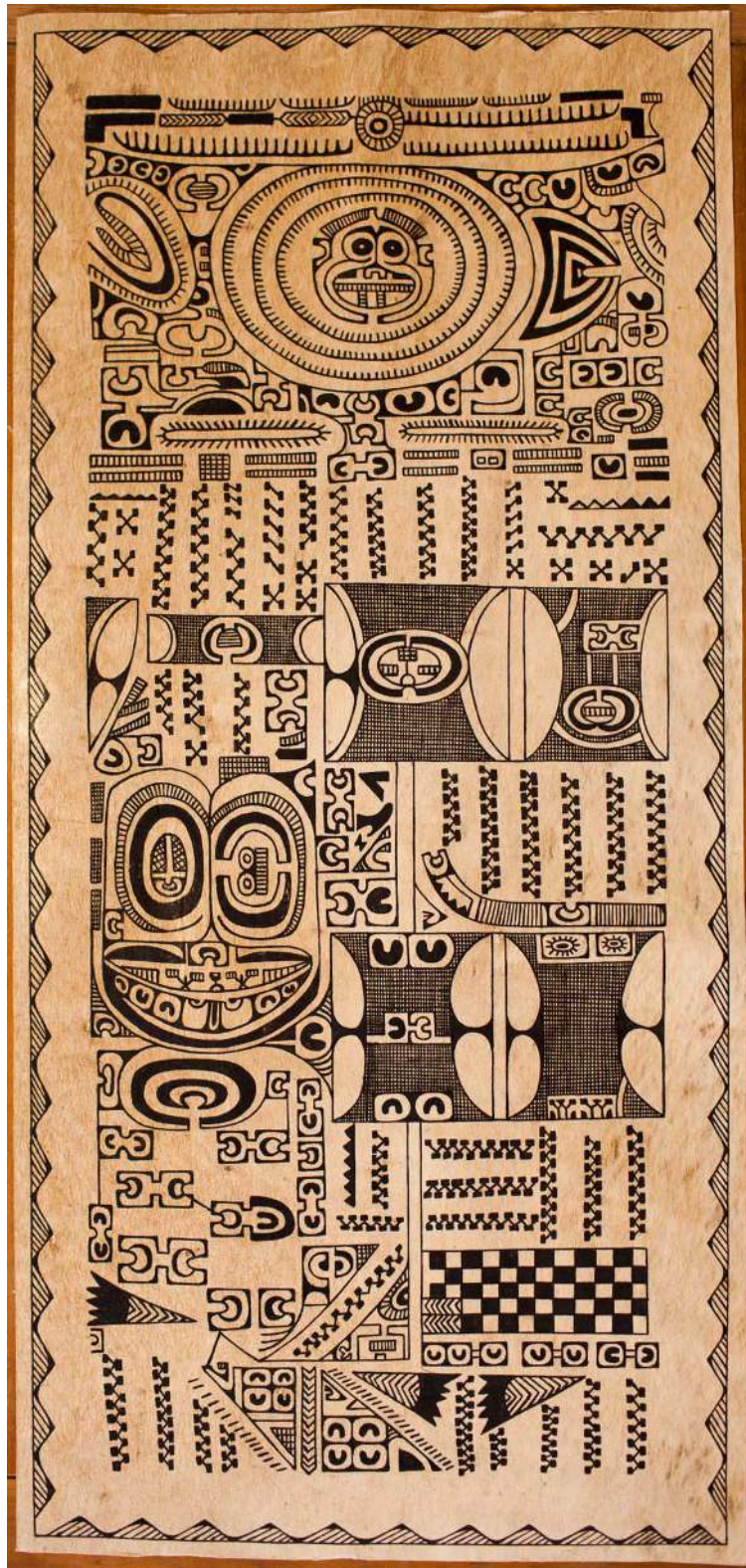
Ces bambous présentent des compositions destinées au tatouage des membres. Les silhouettes humaines y sont particulièrement abondantes, illustrant souvent l'idée de filiation, tout comme les visages.



Bambou gravé

Matatiki et tapa

La pratique du *tapa*, tiré de l'écorce interne de divers arbres et arbustes, se rattache également au *matatiki*. Si les Marquises se sont différenciées par la production de *tapa* unis et non ornés souvent liés à un contexte sacré, un plus grand nombre de variétés de plantes qu'ailleurs en Polynésie servait à produire ces « étoffes » végétales.



Matatiki sur tapa

La communauté de commune des Îles Marquises - CODIM

Présentation

Créée en 2010, la communauté de communes des îles Marquises regroupe les six communes de l'archipel. Selon ses statuts, elle a pour objet :

- D'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ;
- De favoriser le développement économique de son territoire, de mettre en œuvre de façon coordonnée les infrastructures et les équipements collectifs que son conseil jugerait nécessaires, de gérer les services communs qui s'avèreraient utiles à l'exercice de ses compétences.

Pour assurer ses missions, la CODIM dispose de compétences obligatoires et optionnelles qui lui sont transférées par les communes membres. Pour en savoir plus sur les missions et les compétences de la CODIM, se connecter au site web www.codim.pf

Le président de la CODIM

Élu à l'unanimité par le conseil communautaire le 24 juillet 2020, M. Benoit KAUTAI est le troisième président de la CODIM.

M. Benoit KAUTAI est maire de la commune de Nuku Hiva depuis 2002, président de la commission permanente de l'Assemblée de la Polynésie française depuis 2019

Pour concrétiser les projets de l'archipel, M. Benoît Kautai a décidé de faire de la révision des statuts de la CODIM le dossier prioritaire de sa mandature.

Il est assisté de cinq vice-présidents :

- Mme Joëlle FREBAULT, maire de la commune de Hiva Oa, 1ère vice-présidente, en charge de la commission transport
- M. Joseph KAIHA, maire de la commune de Ua Pou, 2ème vice-président, en charge de la commission jeunesse et sport, culture, art et artisanat
- M. Henri TUIEINUI, maire de la commune de Fatu Hiva, 3ème vice-président, en charge de la commission développement touristique
- M. Nestor OHU, maire de la commune de Ua Huka, 4ème vice-président, en charge de la commission aménagement de l'espace et de développement des activités économiques du secteur primaire
- M. Félix BARSINAS, maire de la commune de Tahuata, 5ème vice-président, en charge de la commission environnement et énergie.

Coordonnées des acteurs du dossier

Ministère de la Culture et de l'Environnement, en charge de l'artisanat

Ministre : M. Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU

Chargé de mission : M. Gaetan DESO

Tél : +689 40 80 30 00

Email : direction@culture.gov.pf

Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

Chargée de mission culture : Mme Estelle BERRUYER

Tél : +689 40 46 87 05

Email : estelle.berruyer@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Communauté des Îles Marquises - CODIM

Président : M. Benoît KAUTAI

Directrice générale des services : Mme Mareva Kuchinke

Tél : +689 40 91 73 09

Email : mareva.kuchinke@codim.pf

Site web : www.codim.pf

Association Patutiki

Président : M. Teiki HUUKENA

Tél : 87 70 78 74

Email : t.huukena@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/patutiki>